



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	SHEETROCK® Brand Fiberglass Drywall Tape
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	05000054004
Synonymes	Ruban de fibre de verre
Usage recommandé	Pour l'intérieur.
Restrictions d'utilisation	Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	United States Gypsum Company
Adresse	550 West Adams Street Chicago, Illinois 60661-3637
Téléphone	1-800-874-4968
Site Web	www.usg.com
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-507-8899

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Aucune.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Consulter un médecin en cas de malaise.
Stockage	Conserver comme indiqué dans la section 7.
Élimination	Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Fibres de verre en filaments continus		65997-17-3	60-80

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz. Le produit est constitué de fibres continues qui ne se qualifient pas comme respirables.

4. Premiers soins

Inhalation En raison de la nature physique de ce produit, l'inhalation est peu probable. Il n'existe aucun effet connu sur la santé à la suite d'une inhalation.

Contact avec la peau	Un contact direct, prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation. Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Un contact direct peut causer une irritation des yeux. Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si des brûlures, des rougeurs, une démangeaison, une douleur ou autres symptômes persistent ou apparaissent, consulter un médecin.
Ingestion	En raison de la nature physique de ce produit, l'ingestion est peu probable. Il n'existe aucun effet connu sur la santé à la suite d'une ingestion.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation mécanique de la peau, des yeux et de l'appareil respiratoire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Agents extincteurs inappropriés	Sans objet.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Pas de risque d'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Aucun procédé spécifique de nettoyage. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après l'usage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Entreposer à une température minimale de 7 °C (45 °F). Durée de conservation jusqu'à neuf mois dans de bonnes conditions d'entreposage. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Protéger le produit de tout dommage matériel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm3	Fibres inhalables (longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1)

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	TWA	3 fibres/cm3	Fibres respirables (≤ 3,5 µm en diamètre et ≥ 10 µm en longueur)
		5 mg/m3	Fibre, totale

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Une aération n'est normalement pas nécessaire.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées.
Protection de la peau	
Protection des mains	Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Protection de la peau	
Autre	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
Protection respiratoire	Non nécessaire dans des conditions normales.
Dangers thermiques	Aucune.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Solide.
Forme	Ruban fibreux
Couleur	Blanc.

Odeur Odeur faible à nulle.

Seuil olfactif Sans objet.

pH Sans objet.

Point de fusion et point de congélation 700 °C (1292 °F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Sans objet.

Taux d'évaporation Sans objet.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Sans objet.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Sans objet.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Sans objet.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Sans objet.

Tension de vapeur Sans objet.

Densité de vapeur Sans objet.

Densité relative 2.5 (H₂O=1)

Solubilité

Solubilité (eau) Insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau Sans objet.

Température d'auto-inflammation Sans objet.

Température de décomposition Sans objet.

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Masse volumique apparente 156 livres/pied³

COV (% en poids) 0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Non disponible.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux Dioxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peu probable du fait de la forme du produit.

Contact avec la peau Un contact direct, prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation.

Contact avec les yeux Un contact direct peut causer une irritation mécanique des yeux.

Ingestion Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut causer une irritation mécanique de la peau et des yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucuns connus.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Données non disponibles.

Sensibilisation cutanée Non un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune propriété mutagène attendue.

Cancérogénicité Non classé.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Non inscrit.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

Danger par aspiration En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.

Autres informations On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des rejets importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistence et dégradation	Données non disponibles.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation n'est attendue.
Mobilité dans le sol	Le produit n'est pas mobile dans le sol.
Autres effets nocifs	Aucune prévue.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de manière responsable.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

DOT	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Non
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Ce produit ne contient pas de produit chimique connu par l'état de la Californie pour causer le cancer. Ne s'applique qu'à certaines fibres inhalables et biopersistantes.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non inscrit.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	12-Février-2014
Date de la révision	12-Février-2014
Version n°	02
Autres informations	<p>En juin 1987, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les fibres de verre à filament continu comme inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les données obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérigène possible, probable ou confirmée.</p> <p>L'ACGIH a établi une TLV (valeur limite d'exposition ou limite d'exposition recommandée) pour les fibres de verre à filament continu d'une fibre par centimètre cube d'air pour les fibres respirables, et de 5 mg par mètre cube d'air pour la poussière de fibres de verre inhalable. Ces concentrations ont été établies pour empêcher l'irritation mécanique des voies respiratoires supérieures. Le CIRC, le NTP (National Toxicology Program aux États-Unis) et l'OSHA (Occupation Safety and Health Administration aux États-Unis) n'inscrivent pas les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérigène.</p>

Au moment où elles sont fabriquées, les fibres de verre à filament continu contenues dans ce produit ne sont pas respirables. Les produits de verre à filament continu qui sont coupés, écrasés ou fortement traités de manière mécanique pendant la fabrication ou l'utilisation peuvent contenir une très petite quantité de particules respirables, dont certaines peuvent être des éclats de verre.

Classements NFPA

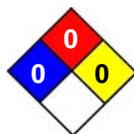
Santé: 0

Inflammabilité: 0

Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classements NFPA



Liste des abréviations

NFPA : National Fire Protection Association.

Références

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.